



1155 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1005
Montréal, Québec H3B 2J2
Tél. : 514-397-4000 / Téléc. : 514-397-4002

GOLD BULLION ADOPTE UN NOUVEAU RÉGIME DE DROITS DES ACTIONNAIRES

Le 21 février 2014 - Gold Bullion Development Corp. (TSXV : GBB) (OTCPINK : GBBFF) (« Gold Bullion » ou la « Société ») annonce l'adoption d'un nouveau régime de droits des actionnaires (le « Nouveau régime de droits ») qui entrera en vigueur le 5 avril 2014, simultanément à l'extinction du régime de droits des actionnaires actuel de Gold Bullion.

La Société a adopté tant le régime de droits initial que le Nouveau régime de droits pour assurer, autant que possible : (i) que tous les actionnaires soient traités de façon juste et équitable dans le cadre de toute offre d'achat pour la Société, et (ii) dans l'éventualité d'une offre non sollicitée, pour accorder au conseil d'administration (le « Conseil ») suffisamment de temps pour évaluer les offres d'achat non sollicitées et pour explorer et élaborer des solutions de rechange afin de maximiser la valeur pour les actionnaires.

Conformément aux modalités du Nouveau régime de droits, un droit sera émis par la Société pour chaque action ordinaire en circulation à la fermeture des marchés le 5 avril 2014, et pour chaque action ordinaire émise dans l'avenir (assujettie aux modalités du Nouveau régime de droits). Les droits émis en vertu du Nouveau régime de droits pourront être exercés uniquement si un initiateur acquiert ou annonce son intention d'acquérir 20 % ou plus des actions ordinaires de la Société sans se conformer aux dispositions régissant les « Offres autorisées » selon le Nouveau régime de droits ou sans l'approbation du Conseil.

Les Offres autorisées doivent être faites à tous les détenteurs d'actions ordinaires de Gold Bullion sous la forme d'une circulaire d'offre publique d'achat préparée conformément aux lois applicables sur les valeurs mobilières et doivent entre autres être ouvertes pour acceptation pour un minimum de 60 jours. Si à la fin des 60 jours, au moins 50 % des actions ordinaires en circulation, autres que celles détenues par l'initiateur de l'offre et certaines parties apparentées, ont été déposées et que le dépôt n'a pas été révoqué, l'initiateur de l'offre pourra prendre livraison et payer pour les actions mais devra prolonger l'offre de 10 jours supplémentaires pour permettre aux autres actionnaires de déposer leurs actions dans le cadre de l'offre.

Si une offre d'achat ne répond pas aux critères d'Offre autorisée en vertu du Nouveau régime de droits, les droits permettront aux actionnaires de Gold Bullion, à l'exception de l'actionnaire ou des actionnaires initiateurs de l'offre, d'acquérir des actions ordinaires supplémentaires de la Société à un prix substantiellement plus bas que le cours boursier des actions ordinaires à ce moment.

Le Nouveau régime de droits est similaire à d'autres régimes de droits du même type adoptés par d'autres sociétés ouvertes constituées au Canada et est en substance similaire au régime de droits actuel. Le Nouveau régime de droits n'est pas adopté en réaction à une offre d'achat présentée ou attendue ni à aucune autre proposition par une autre partie visant à acquérir le contrôle de la Société.

Le Nouveau régime de droits demeure sujet à l'approbation de la Bourse de croissance TSX et doit être ratifié par les actionnaires de la Société dans un délai de six mois suivant la date d'entrée en vigueur. Gold Bullion prévoit demander l'approbation des actionnaires et la ratification du Nouveau régime de droits lors de la prochaine assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires qui aura lieu le 4 avril 2014. Si le nouveau Régime de droits n'est pas ratifié lors de cette assemblée, il n'entrera pas en vigueur.

Une copie du Nouveau régime de droits est disponible sous le profil de Gold Bullion sur SEDAR au : www.sedar.com.

À propos de Gold Bullion Development Corp.

Gold Bullion Development Corp. est une société junior de ressources naturelles inscrite à la Bourse de croissance TSX, axée sur l'exploration et la mise en valeur de sa propriété Granada près de Rouyn-Noranda au Québec et de sa propriété à haute teneur Castle Silver Mine à Gowganda en Ontario. De plus amples renseignements sur la propriété aurifère Granada sont disponibles sur le site web de la Société au : www.GoldBullionDevelopmentCorp.com et sur www.sedar.com.

« *Frank J. Basa* »

Frank J. Basa, P.Eng.
Président et chef de la direction

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec :

Frank J. Basa, P.Eng., président et chef de la direction, au 1-514-397-4000

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de règlementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent aucune responsabilité concernant la véracité ou l'exactitude de ce communiqué. Ce communiqué peut renfermer des énoncés prospectifs incluant, sans s'y limiter, des commentaires portant sur le calendrier et le contenu des programmes de travaux à venir, les interprétations géologiques, l'obtention de titres de propriété, les procédés potentiels de récupération minérale, etc. Les énoncés prospectifs portent sur des événements et des conditions futures et par conséquent, impliquent des risques et des incertitudes. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des résultats présentement anticipés dans de tels énoncés.